



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 01.11.2018

Numéro de publication: SR01-0000000145

Canton: VD

Entité de publication:

Patrick Bloch et Laure Thonney, Chemin du Record 5, 1315 La Sarraz

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Société Coopérative de Laiterie du Pont et Société coopérative de laiterie des Charbonnières avec Société coopérative de fromagerie des Combes

Organisation transférante:

Société Coopérative de Laiterie du Pont
Abbaye
Suisse

Société coopérative de laiterie des Charbonnières
CHE-104.154.051
Haut des Prés 1
1343 Les Charbonnières

Organisation reprenante:

Société coopérative de fromagerie des Combes
CHE-106.626.440
Grand-Rue 27
1345 Le Lieu

Publication de la fusion dans la FOSC: 26.10.2018

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.
26.01.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Patrick Bloch et Laure Thonney
Chemin du Record 5
1315 La Sarraz